

Comité Départemental de l'Éducation Nationale du 12 février 2014

Déclaration liminaire de la fédération Force Ouvrière de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC-FP-FO)

Madame la Préfète, Madame la vice-présidente, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

● Lors du CDEN du 15 novembre notre fédération rappelait sa condamnation de la loi sur la refondation de l'école et son application sur les rythmes scolaires.

Nous dénonçons la territorialisation de l'école du premier degré, la remise en cause du statut des enseignants et en particulier celui des directeurs, une déréglementation du temps de travail, une augmentation dans la confusion entre le scolaire et le péri scolaire, une menace sur l'aide aux élèves en difficulté en généralisant la déréglementation induite par les établissements « ECLAIR » au détriment des maîtres E et G.

A la lecture des documents préparatoires à ce CDEN nous constatons qu'un grand nombre de communes n'ont, semble-il, pas respecté la date butoir du 31 janvier pour communiquer les horaires de leurs écoles.

Marseille illustre bien la problématique posée à toutes les communes. En effet, par voie de presse, Marseille serait une nouvelle commune à communiquer des horaires avec une absence de projet, car les horaires sont établis sans PEDT, sans garantie de moyens humains, sans garantie de locaux suffisants, comptant sur le volontariat des enseignants pour du soutien scolaire après les heures de classe : est-ce cela l'allègement du rythme de l'enfant ?

Nos craintes se confirment.

Les horaires décalés dans une même circonscription posent le problème des remplacements, des compléments de service ; de quart d'heure en quart d'heure, les écoles commencent de 8h15 à 9h, avec une pause méridienne de 1h 30 à 2 h, pour reprendre les cours de 13h 30 à 14h 00. La fin des classes selon les jours s'échelonnent de 14h 30 à 16h 45.

Certaines communes n'harmonisent pas les horaires pour toutes leurs écoles ; d'autres communes réduisent le temps scolaire de l'après midi à 1h, laissant la prépondérance au péri-scolaire ou au retour en famille !

Pour toutes ces raisons, notre confédération s'adresse aux maires des communes du département pour leur demander, comme 1800 conseils municipaux en France, de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 et de ne pas établir le Plan Éducatif territorial.

Plusieurs communes du département ont écouté les parents les enseignants, les contribuables et ont décidé de manière raisonnable de ne pas appliquer cette réforme à la rentrée 2014.

Notre fédération s'adresse au ministre par l'intermédiaire du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie pour exiger l'abrogation de la loi de la refondation de l'école et du décret sur les rythmes scolaires qui en découle.

Dans les autres départements, le constat est alarmant sur la désorganisation des écoles et des familles que cela engendre, sur la fatigue des élèves, le manque d'hygiène et de sécurité dans les écoles, la désorganisation des salles de classes vouées à des usages multiples, les atteintes à la laïcité par les subventions attribuées à des associations confessionnelles pour accueillir les élèves à la sortie des classes.

La loi de refondation porte en elle même la déréglementation des obligations de service des enseignants.

Nous dénonçons l'obligation qui nous a été faite d'effectuer une journée gratuite de travail le mercredi 13 novembre au nom de la récupération d'une journée déjà travaillée, celle du lundi 2

septembre.

Notre fédération réitère sa demande de réparation pour cette journée de travail obligatoire effectuée et demande que le mercredi 13 novembre travaillé le soit au titre du "pont d'ascension" et que le mercredi 11 juin soit rayé du calendrier des jours travaillés.

Par ailleurs, nous nous étonnons que le calendrier scolaire triennal qui fait travailler les enseignants au mois d'août et qui n'a recueilli aucune voix au Conseil Supérieur de l'Éducation ait été publié au B O : nous en demandons l'abrogation.

● **La deuxième partie de ce CDEN concerne la dotation horaire pour le second degré.
C'est l'austérité traduite dans la dotation départementale**

Nous souhaitons rappeler qu'à l'échelle du pays, 80 000 postes ont été supprimés entre 2005 et aujourd'hui. Il faut aussi rappeler la hausse du nombre d'élèves accueillis et, par conséquent, la baisse du taux général d'encadrement. Partout, le nombre d'élèves par classe augmente dégradant par la même les conditions d'exercice de nos collègues et de leurs élèves. Ces effectifs ne peuvent que favoriser les difficultés de tous ordres, particulièrement en termes de discipline, et renforcer l'échec scolaire que le ministère entend pourtant combattre.

En effet, le ministre Vincent Peillon a déclaré vouloir faire de l'Éducation Nationale une priorité, or, nous pouvons affirmer encore une fois au vu des DHG allouées aux collèges de notre département que la situation ne va guère s'améliorer. Elles sont loin de correspondre aux besoins réels des établissements. Elles traduisent clairement l'austérité et dans tous les établissements de notre département, nous constatons une dégradation des conditions de travail. Partant du constat fait au 3 octobre 2013, notre département est amputé de 1219,11 heures avec un taux moyen E/D à la hausse. Toutes les catégories d'établissement perdent des heures avec des effectifs et un taux moyen d'élèves/division qui augmentent.

Même les établissements ECLAIR qui bénéficient de toute l'attention du ministre perdent 83,76 heures avec un taux moyen E/D en augmentation.

Qui peut accepter une telle situation ? Dans ces conditions, qui peut croire un seul instant que la priorité de ce gouvernement soit l'éducation ?

Le constat que nous faisons ne peut être qu'alarmant mais il est pourtant bien réel. Dans tout le pays, depuis le 28 janvier, des collègues manifestent massivement leur mécontentement par des grèves, des manifestations et des délégations auprès des services des DASEN.

FO considère qu'ils ont raison. Le ministère doit restituer les heures supprimées. Pour permettre une réelle amélioration de nos conditions de travail et de celles de nos élèves, des postes statutaires doivent être créés. On favoriserait ainsi une baisse des effectifs par classe et cela permettrait tous les dédoublements nécessaires et dispositifs pédagogiques susceptibles de diversifier et enrichir l'enseignement.

Cette austérité dans le second degré annonce déjà la sévérité que va revêtir la carte scolaire du premier degré, qui malgré une dotation de 115 postes pour le département, va voir son nombre de postes classes diminuer, puisque avec les 15 postes du plan ville de Marseille, la vitrine de "plus de maître que de classes", la scolarisation des élèves de moins de 3 ans, cette dotation va devenir négative pour les simples opérations d'ouvertures/fermetures sur les postes ordinaires. Ceci ne pourra résoudre l'actuelle situation désastreuse des remplacement qui nous subissons en ce moment.

Afin de permettre une réelle amélioration des conditions de travail pour toutes les composantes de la communauté éducative, nous demandons les créations d'heures et de postes permettant au moins l'arrêt de la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Je vous remercie de votre attention.

Pour la FNEC FP FO, Ph ROMS SNUDI FO13